

INFORMATIONS AUX PORTEURS



INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

18.12.2020 – CPR Consommateur Actionnaire : Mise en place d'une délégation partielle de gestion et modifications diverses de la stratégie d'investissement

Nous vous informons qu'à compter du **18.12.2020**, les modifications suivantes seront apportées au Fonds Commun de Placement (FCP) CPR Consommateur Actionnaire :

1/ Mise en place d'une délégation partielle de gestion financière à Amundi Asset Management

Cette délégation partielle sera activée au plus tard le 30/09/2021.

2/ Mise à jour de la documentation juridique afin d'intégrer la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne (Brexit)

La sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne le 31/12/2020 nécessite la mise à jour de la documentation juridique du FCP afin de maintenir la possibilité d'investissement sur des actifs financiers dont les émetteurs se situent au Royaume Uni.

Les rubriques mises à jour sont les suivantes :

- indicateur de référence
- stratégie d'investissement
- actifs utilisés (hors dérivés intégrés)

3) Modification de la rubrique « Contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swaps)»

La possibilité d'investissement dans des Total Return Swaps est augmentée afin d'offrir plus de flexibilité dans la gestion du FCP.

L'ensemble des modifications est détaillée en annexe dans un tableau comparatif.

La documentation juridique du Fonds sera modifiée en conséquence.

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin.

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX 15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

Annexe 1 – Modifications du FCP



asset
management

INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX 15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

	Avant modifications	Après modifications
Gestionnaire financier par délégation	N/A	Amundi Asset Management Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le N°04000036 Siège social : 90 Boulevard Pasteur – 75015 PARIS Cette délégation partielle à Amundi Asset Management sera activée au plus tard le 30/09/2021 en prévision de l'inéligibilité des titres du Royaume-Uni au PEA.
Indicateur de référence	L'indice MSCI Europe en euro (DNR) est un indice représentatif de la performance des marchés actions (environ 450 valeurs) des pays développés en Europe (18 pays au jour de publication du prospectus), incluant le Royaume Uni, la Suisse et la Norvège.	L'indice MSCI Europe en euro (DNR) est un indice représentatif de la performance des marchés actions (environ 450 valeurs) des pays développés en Europe (<i>18 pays au jour de publication du prospectus</i>), incluant le Royaume-Uni , la Suisse et la Norvège.
Stratégie d'investissement	La politique d'investissement vise à sélectionner les valeurs européennes les plus performantes dans divers secteurs pouvant tirer parti de la consommation des ménages (notamment l'alimentation, logement, transport, loisirs) sur la base de critères d'analyse fondamentale et quantitative, de liquidité et de capitalisation boursière. La politique d'investissement s'appuie sur la définition des postes de dépense des ménages et de leurs poids respectifs, tels que définis par les indices de consommation notamment type INSEE, BEA.	La stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes les plus performantes dans divers secteurs pouvant tirer parti de la consommation des ménages (notamment l'alimentation, logement, transport, loisirs) sur la base de critères d'analyse fondamentale et quantitative, de liquidité et de capitalisation boursière. La stratégie de gestion s'appuie sur la définition des postes de dépense des ménages et de leurs poids respectifs, tels que définis par les indices de consommation notamment type INSEE, BEA.
Actifs utilisés (hors dérivés intégrés)	Le FCP est investi pour 75% au minimum de son actif en actions et titres assimilés de pays ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne - ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale et qui sont soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou à un impôt équivalent - appartenant aux catégories des grandes, moyennes et petites capitalisations.	Le FCP est investi pour 75% au minimum de son actif en actions et titres assimilés de pays ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne et du Royaume-Uni - ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale et qui sont soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou à un impôt équivalent - appartenant aux catégories des grandes, moyennes et petites capitalisations.
Contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swaps)	A titre indicatif, les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) représentent environ 33% de l'actif net, avec un maximum de 50% de l'actif net.	A titre indicatif, les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) représentent environ 50% de l'actif net, avec un maximum de 70% de l'actif net.